



ARRÊTÉ

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence

1^{ère} année

Mention Droit

Parcours Double diplôme international franco-irlandais

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et D. 612-1-13,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Licence

1^{ère} année

Mention Droit

Parcours Double diplôme international franco-irlandais

est composée comme suit :

- Charlotte RAULT, Maîtresse de Conférences, Présidente
- Elizabeth ARTIGUE, Enseignante contractuelle
- Ondine AZA, Maîtresse de Conférences
- Sara BRENNAN, Maîtresse de Conférences
- Nathalie CASAMATTA, Professeure agrégée
- Paul CAZALBOU, Professeur des Universités
- Kristine CHICK, Enseignante contractuelle des Universités
- Jennifer CURTIN, Professeure certifiée
- Michel EVGI, Enseignant contractuel
- Michel HARLOW, Enseignant contractuel
- Oana MACOVEI, Maîtresse de Conférences
- Bairbre NI-CHIOSAIN, Maîtresse de Conférences
- Mariana PUJOL, Maîtresse de Conférences
- Christine SOGNO, Professeure certifiée

Article 2

La commission se constitue, pour la conduite des entretiens de recrutement, en groupes de deux examinateurs, désignés par le Président de la commission.

Article 3

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 3 mars 2025

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante
Université Toulouse Capitole



Cosima BLUNTZ